

[Accueil](#) > [Textes non codifiés](#) > [Ordonnance](#)

Ordonnance n. 13.082 du 16/05/1997 relative à l'impôt sur les bénéfices

(Journal de Monaco du 23 mai 1997).

Vu la Constitution du 17 décembre 1962 ;

Vu la Convention fiscale franco-monégasque du 18 mai 1963 rendue exécutoire par Notre ordonnance n° 3.037 du 19 août 1963 ;

Vu Notre ordonnance n° 3.152 du 19 mars 1964 instituant un impôt sur les bénéfices ;

Article 1er .- Le dernier alinéa du 3 de l'article 9 de Notre ordonnance n° 3.152 du 19 mars 1964 est modifié comme suit : *(Voir l'article 9-3° de l'ordonnance n° 3.152 du 19 mars 1964)*.